

## À l'attention des pêcheurs à la ligne dans les eaux de la Couronne réservées à la pêche ordinaire

- Il faut toujours avoir sur soi le permis de pêche au saumon pour résident (Catégorie 7, 8, 16 ou 17) ainsi qu'une pièce d'identité lors des activités de pêche dans les eaux réservées de la Couronne.
- Tous les règlements régissant la pêche à la ligne dans la province du Nouveau-Brunswick s'appliquent à la pêche dans les eaux réservées de la Couronne.
- Les guides ne doivent cependant pas y pêcher à moins de détenir eux-mêmes un permis de pêche dans les eaux réservées de la Couronne. Les guides ne peuvent pas ferrer un saumon pour un client dans les eaux réservées de la Couronne.
- L'heure d'arrivée et de départ pour les camps des eaux de la Couronne réservées à la pêche ordinaire est 14 h, à l'exception de la section de la rivière Patapédia, qui est attribuée en fonction des jours civils.
- Nettoyez le camp ou l'emplacement de campement pour le prochain groupe. Ne faites pas de déchets. **Vous devez apporter vos ordures avec vous.**
- Le lien électronique pour le formulaire de recensement sur la pêche est inclus dans votre documentation de pêche dans les eaux réservés de la Couronne. Chaque chef de groupe pêchant dans les eaux réservés de la Couronne doit remplir la formule à la fin de son voyage de pêche. Si vous avez demandé que votre documentation et vos licences soient envoyé par la poste, s'il vous plait retourner le formulaire de recensement dans l'enveloppe part payé fourni.

Pour de l'information à jour sur les exigences relatives à la pêche sur mesures de conservation du saumon en place, veuillez consulter le site Web de Pêches et Océans Canada au : <http://www.glf.dfo-mpo.gc.ca/Golfe/GPA/Peches-recreatives> ou communiquer avec le bureau du MPO le plus proche.

### **PÊCHEURS DANS LES SECTIONS DE LA RIVIÈRE MIRAMICHI**

- Les pêcheurs doivent remettre à l'eau tous les ombles de fontaine capturés dans la fosse Adams, située dans le bras nord inférieur de la Petite rivière Miramichi.

### **PÊCHEURS DANS LES SECTIONS DE LA RIVIÈRE RESTIGOUCHE**

- Il est recommandé aux pêcheurs à la ligne de faire preuve de prudence s'ils doivent naviguer en canot dans la section de la fosse de la fourche Upsalquitch. La modification du lit de la rivière a mené à l'érosion des berges de la rivière; il pourrait donc y avoir des débris de bois et d'arbres dans le cours d'eau.

### **PÊCHEURS DANS LES SECTIONS DE LA RIVIÈRE PATAPÉDIA**

- De la rampe de mise à l'eau du 23<sup>e</sup> mille à la rampe de mise à l'eau du 7<sup>e</sup> mille en aval, il faut voyager en canot ou en bateau pour pêcher cette section de la rivière Patapédia. Pour plus de renseignements concernant le logement, le transport, etc., veuillez appeler le bureau de la CGRMP (Corporation de gestion des Rivières Matapédia et Patapédia) à Matapédia, au 418-865-2080.
- **Les permis sont valables pour la zone en amont, Zone 1, le premier jour; la zone centrale, Zone 2, le deuxième jour; et pour la zone en aval, Zone 3, le troisième jour - finissant au 7<sup>e</sup> mille.**